



Rectorat

**Division
Des Personnels
administratifs
Techniques et de
service**

DPATE

Dossier suivi par
Catherine SORBA
Téléphone
02 62 48 14 95
Fax
02 62 48 11 99
Mail
dipaos.secretariat
@ac-reunion.fr

24, avenue
Georges Brassens
97702 Saint-Denis
Messag cedex 9

Site internet
www.ac-reunion.fr

Le recteur

à

Mesdames et Messieurs

- le président de l'Université de la Réunion
- le directeur de l'IUFM de St Denis
- le directeur départemental de la jeunesse et des sports
- la directrice du CREPS
- le directeur du CRDP
- le directeur du CROUS
- l'inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional, délégué académique aux enseignements techniques
- l'inspecteur d'académie inspecteur pédagogique régional, chef du SAIO
- l'inspecteur d'académie inspecteur pédagogique régional, délégué académique à la formation continue
- le délégué régional de l'ONISEP
- les directeurs de CIO
- les chefs d'établissements du second degré
- les chefs de division et de service du rectorat

Saint-Denis, le 25 mai 2007

CIRCULAIRE N°

OBJET : Liste d'aptitude d'accès aux corps d'ADAENES au titre de 2007

Référence : Décret n° 2005-1215 du 26 septembre 2005 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps des attachés d'administration et à certains corps analogues

Annexe : Fiche d'inscription sur la liste d'aptitude d'accès au corps d'ADAENES

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-après, les instructions relatives à l'accès au corps des attachés d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au titre de 2007.

I – CONDITIONS REQUISES

Sont concernés les fonctionnaires de catégorie B ou de même niveau de l'éducation nationale justifiant d'au moins 9 années de services publics, dont cinq au moins de services civils effectifs dans le corps des secrétaires administratifs.

L'accès au corps des attachés d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur correspond à l'exercice de fonction de niveau supérieur qui implique un changement de fonctions et une mobilité professionnelle ou géographique.

Les personnels intéressés rempliront la fiche de candidature jointe en annexe et devront fournir également un **rapport d'activité détaillé d'une page maximum, validé par le chef de service ou le chef d'établissement.**



II – MODALITES ADMINISTRATIVES

Les fiches de candidature renseignées et signées par les candidats, assorties de vos appréciations et avis accompagnées du rapport d'activité, seront transmises au Rectorat, sous le présent timbre, au plus tard le **08 juin 2007**.

Vous voudrez bien faire émarger la présente circulaire par l'ensemble des personnels concernés.

Pour le Recteur et par délégation,
le Secrétaire Général


Eugène KRANTZ